

COMMISSION  
of the  
EUROPEAN COMMUNITIES

Brussels, 10 December 1968  
P-61 (I)

Spokesman's Group

## AGRICULTURE 1980

### The European Commission on the central point of farm policy

#### Towards structural reform

The European Commission has launched a programme for reforming agriculture over a period of ten years. The Commission wishes to change the current trend in such a way that agriculture in the Common Market will no longer lag behind but will develop as favourably as other sectors of the economy. Policy guidelines and a review of the current state of affairs are contained in a statement on "The Reform of Agriculture in the European Economic Community" made by Sicco Mansholt, Vice-President of the Commission, at a Council meeting in Brussels today.

The European Commission notes that agriculture has been a problem for very many years. A great deal of money has already been spent, considerable improvements have been achieved and labour productivity has gone up more in farming than in the economy as a whole, but no clear solution has yet been found to the major problems. On balance, the agricultural population is not getting its share of today's rapid increase in prosperity. This cannot be remedied merely by setting up a common market with a common price policy. Something more is needed.

Production of most farm commodities is rising more rapidly than consumption. Production quotas, however, are no solution. Apart from the great technical and administrative drawbacks involved, they run counter to the specialization which is one of the main benefits offered by the common market. However, a cutback in production alone results in a lower income for the producer. And this can only be offset by still higher prices or by expanding production of other products, which again leads to market distortion.

It is impossible in the Commission's view to ensure, through price policy alone, that the farming population shall have a reasonable income and that the market shall be balanced. Market and price policies can help to increase prosperity, but only if the pattern of production is adapted at the same time. The Commission therefore wishes to remove the economic and legislative barriers which are making it difficult to increase the scale of farms and improve the mobility of land and labour.

.../...

As many as 80% of farms in the European Community are too small to provide enough work for one man on a rational basis. With modern facilities one man can easily cope with 30 to 40 hectares or 40 cows.

It is generally recognized that new jobs in manufacturing and services will continue to attract workers from the land. But if over a period of about ten years we want to raise the farmer's standard of living enough for the present leeway to be made good, then the annual reduction in the farm population will have to be raised slightly.\* Between 1960 and 1970, 4.7 million people will have left farming, and 5 million more will leave between 1970 and 1980. Of these 5 million, about 2.5 million will retire because of their age and the other 2.5 million will go to jobs in industry.

The Commission points out that the implementation of a policy designed to guide agricultural production along modern lines will make very great demands of the farming community. Rapid changes in the pattern of production and an increase in the size of holdings require a high degree of adaptability. The Commission is convinced that a very large section of the farm population is prepared to make the effort. It emphasizes the fact that the new policy will work only if co-operation is completely voluntary: coercion is out of the question. The responsibility will fall primarily on the agricultural population itself; but it is only by the community at large that the problem can really be solved. It would be extremely short-sighted of all those who bear political responsibility if they were not to point the way. Social, financial and economic problems have their part in the matter, too, quite apart from the ticklish question of human relations. The Commission says that there are considerable tensions in the farming community. There is a feeling of despair in very many people who see no future in their work and yet are unable to escape from the situation. It needs no emphasizing that these tensions will inevitably lead to some sort of explosion if no clear prospects are offered. A few simplistic solutions will not do. Nor will the developments that are needed be brought about as part of a rigid schedule of legislation and implementing measures. On the contrary, farmers, both as individuals and in their trade organizations, will have to be encouraged to do a great deal for themselves. At the same time, it is clear that what has been built up over the years cannot simply be demolished.

.../...

---

\* This would bring the active farming population of the Community in 1980 to 6% of the total working population, compared with 15.7% in 1965. The rapidity with which the situation is developing can be seen from the figures for recent years: in 1960 the percentage was still 20.7.

Brussels, 10 December 1968  
P- 61(II)

AGRICULTURE 1980

AGRICULTURAL REFORM

The structure of production

According to a statement on the reform of agriculture made by Vice-President Mansholt in Brussels today, the key to the problem is the structure of production. This should be concentrated on efficiently run farms of a size that would permit of an optimum combination of the various factors involved: the use of modern techniques, better investment opportunities and a working week for farmers in line with what is normal for workers in other sectors.

The Commission is thinking of "production units" of no less than 80 hectares of arable for holdings growing grain or of at least 40 head of dairy cattle or 10 000 laying hens. Units of this size could be obtained by expansion or voluntary amalgamation, and "modern agricultural enterprises" - the most highly developed type of farm - could be established by the amalgamation of production units. The Commission would like to see these developments encouraged by the removal of the legal and tax barriers at present hampering an increase in the scale of units and by financial assistance - some kind of allowance to help production units get off the ground, plus an investment subsidy and arrangements for guaranteeing loans.

Member countries' expenditures to improve agricultural structure will have to be directed more and more towards realizing these new aims; the EAGGF's Guidance Section will soon concentrate on them exclusively.

The "modern agricultural enterprises" will employ fewer workers than the farms from which they have grown. Older people will be given financial help so that they can retire if they do not wish to keep on working. Farmers over 55 who do not wish to stay on and who make their land available for the structural reform programme will be given appropriate financial compensation. But younger farmers too will have to be helped to leave farming by means of financial assistance or training for other jobs. One of the Commission's ideas is for scholarships to be awarded to children from farming families.

In order to adapt total agricultural area to the requirements of consumption and exports of farm produce, no new land should be used for agricultural purposes and unsuitable land will have to be withdrawn from use. This would bring the Community's agricultural area down from 70 million to 65 million hectares between 1970 and 1980, thus making it possible to meet the growing need for recreation facilities: we are getting more and more leisure in the Community but are having to live in more and more densely populated industrial centres. The figures include subsidized afforestation of some 4 million hectares to make up for the extreme shortage of timber that FAO forecasts for the Community in the years ahead.

•••/•••

### Short-term measures

As a special measure to restore equilibrium in the short term, the Commission wishes to cut back the number of dairy cows from about 22 million to about 19 million over a four-year period. To offset the loss of income resulting from a cutback in dairy cows, a slaughter subsidy will be paid out in the first two years. Obviously, the Member States themselves should meanwhile terminate any measures which maintain or increase their dairy herds. Fattening subsidies are also envisaged to improve the beef and veal position. As prices on the market for bils and fats have slumped, a charge will be levied on processors, the proceeds to go to the associated countries. The Commission wishes to reduce the sugar quota.

### Market structure

Mr. Mansholt noted that improvements to market structure and distribution are also essential if full benefit is to be drawn from the common market. The Commission feels that there should be an efficient information service to keep all concerned up to date on the current position and future prospects of supply, demand and stocks. Some degree of discipline is needed to preclude market distortion, and the only way to satisfy demand is for producers to form into groups. In order to make it easier to attain these aims the Commission proposes that Community-wide organizations be set up for each commodity or group of commodities.

### Basic approach

A reform of farming can be carried through only if the differing circumstances of each region are taken into account. What is needed here is a decentralized regional policy, together with an active training policy (the new-style farming will need well-trained managers) and a social policy that will take care of the 800 000 or so farmers who are now over 65; the European Social Fund should be put in a position to play a full part in the retraining of younger farmers.

Implementing these measures over a period of ten years will cost millions. It should be borne in mind that the EEC countries themselves spent no less than 1 900 million units of account on improving agricultural structure in 1967. Only 1 300 million of this total, however, was intended for measures corresponding to what the Commission is now proposing. The EEC countries' expenditure on structural improvements is constantly going up, and the total budget for 1980 could amount to much more than the cost of the Commission's new programme.\* Drastic reform is the only means of ending the financial, economic and social chaos which we call "the agricultural problem" and which is unworthy of the times we live in.

.../...

---

\* If no action is taken, the Community's butter surplus could mount at a rate in excess of 300 000 tons a year. By 1969, at this rate, storage facilities for butter would already be inadequate. From then on it would be impossible to take effective action in the dairy industry by means of market and price policies.

PRICE PROPOSALS 1969/70

Subsidy for slaughter of dairy cows and for fattening beef cattle;  
tax on oils and fats; quota for sugar reduced

A statement made by Vice-President Mansholt at a Council meeting today shows that the Commission considers the situation in farming in many parts of the Community to be a cause for concern; no real improvement, it is felt, can be brought about by price policy alone. The price of agricultural products is already quite high, and the common market is effectively protected against imports that would constitute a threat to the price levels aimed at. Present difficulties are more a consequence of disequilibrium between supply and demand.

The Commission draws attention in particular to the critical situation in the grain and sugar industries - and even more in dairying.

The Community has large surpluses of certain kinds of grain. The Commission therefore wants to refrain from increasing the target price and to reduce slightly the intervention prices for common wheat, barley and rye in order to stimulate consumption of domestic grain. No change is proposed in durum and maize prices, nor in rice prices. Any reduction in the price of sugar would have to be a big one to have the desired effect, because production is much too high. The Commission therefore suggests a slightly lower price together with a linear reduction of production quotas for 1969/70. The Commission intends to cut down the growth of oilseed production by lowering the target price for rapeseed. It also wishes to levy a charge on products processed from oils and fats. Measures affecting price are of no avail in the dairy industry. Since milk prices are a factor in the incomes of a large number of farmers (well over half the EEC's farms are small dairy farms), the Commission proposes that for 1969/70 the milk price be left as it is, but suggests a drastic cut in the price of butter and special measures to cut back milk production. At the same time the Commission hopes to stimulate output of top-quality beef, of which there is a shortage in the Community; no price changes are proposed here. The Commission also envisages measures to make the market in fruit and vegetables more balanced.

Agricultural prices 1969/70 : Commission proposals.

UA/T

Commodity	Type of price	Current price	Proposed price	Period of application
Durum wheat	Target price	125.00	125.00	
	Basic intervention price	117.50	117.50	
	Minimum price (wholesale) guaranteed to producer	145.00	145.00	1.8.69- 31.7.70
Common wheat	Target price	106.25	106.25	
	Basic intervention price	98.75	97.75	
Barley	Target price	94.44	94.44	
	Basic intervention price	87.97	86.98	
Maize	Target price	94.94	94.94	
Rye	Target price	97.50	97.50	
	Basic intervention price	91.00	90.00	
Rice	Target price	189.70	189.70	1.9.69 31.8.70
Sugar	Minimum price for beet	17.00	16.00	1.7.69
	Price for "medium-price beet"	10.00	9.00	30.6.70
	Target price for white sugar	223.50	221.70	
	Intervention price for white sugar	212.30	211.70	
Oilseeds	Target price	202.50	197.50	1.7.1969- 30.6.1970.
	Basic intervention price	196.50	191.50	
Milk	Target price	103.00	103.00	
	Intervention price:			
	Butter	1 735.00	1.110,00	1.4.69- 31.3.70.
	Skim milk powder	412.50	712,50	
	Cheese - Grana padano	1.248,00	1.428,00	
	Parmesan	1.488,00	1.668,00	
	Direct aid for skim milk			
	Powder	82.50	382,50	
	Liquid	15.00	42,50	
Beef and veal	Guide price for grown cattle (live weight)	680.00	680.00	1.4.69- 31.3.70.
	Guide price for calves (live weight)	915.00	915.00	

Special measures:

Sugar:

Reduction of quotas by 5% - from 6 480 000 tons in 1968/69 to 6 156 000 tons in 1969/70.

Dairy and beef cattle:

Slaughter subsidy in 1969 and 1970 of 300 units of account per dairy cow, for farmers who slaughter all their stock;  
Fattening subsidy for 1969 and 1970 of 10 units of account per 100 kg live weight; for specified grades.

Butter surpluses:-Deliveries to specific food industries;

- Deliveries to consumers in the form of concentrated butter;
  - Deliveries to certain sections of the community where there is room for increased butter consumption;
  - Addition of butter to feed for calves;
  - Export of dairy produce to developing countries;
- and reduction of the price of butter by 0.625 u.a.  
(DN 2.50) per kg.

Oils and fats:

Introduction of a tax on products processed from oilseeds and oleaginous fruit.  
The proceeds from this tax could be used, for instance, to offset the ill effects of low world prices on countries associated with the Community.

Bruxelles, le 10.12.1968

P-61 (I.)

AGRICULTURE 1980

La Commission européenne se prononce sur les fondements de la politique agricole - vers une réforme de la structure même

La Commission européenne a lancé un programme en vue de réformer l'agriculture dans un délai de dix ans. La Commission souhaite infléchir l'évolution afin que l'agriculture de la Communauté européenne cesse de marquer le pas et puisse se développer dans des conditions aussi favorables que les autres secteurs de l'économie. La politique à suivre pour atteindre cet objectif et un aperçu de la situation actuelle ont été exposés dans une déclaration sur la "réforme de l'agriculture dans la Communauté économique européenne", qui a été prononcée lors d'une réunion du Conseil de Ministres par M. Sicco MANSHOLT, Vice-Président de la Commission européenne.

La Commission européenne souligne que l'on se trouve aux prises avec le problème de l'agriculture depuis plusieurs dizaines d'années déjà. Certes, on a déjà dépensé beaucoup d'argent ; certes, des améliorations en soi considérables ont été réalisées et la productivité du travail dans l'agriculture a même dépassé le niveau atteint dans l'économie en général, mais on n'a pas encore réussi à donner une réponse claire aux grandes questions. La population agricole ne semble pas participer en fin de compte à l'accroissement rapide du niveau de vie de notre époque. Cette disparité ne peut être éliminée par la création d'un Marché commun avec une politique commune des prix. Il faut plus que cela.

Pour la plupart des produits agricoles, la production progresse plus vite que la consommation. Or, le système de quota de production ne constitue pas une solution. Indépendamment des grandes objections techniques et administratives, il va à l'encontre de la spécialisation, qui est précisément un des grands avantages du Marché commun. En outre, une simple limitation de la production entraîne une baisse du revenu du producteur. On ne peut alors trouver une compensation qu'en augmentant encore le niveau des prix ou en élargissant la production dans d'autres secteurs, ce qui perturbe à nouveau le marché.

De l'avis de la Commission européenne, il est impossible d'assurer un revenu équitable à la population agricole et de créer un équilibre sur le marché en recourant uniquement à la politique des prix. Certes, la politique du marché et des prix peut contribuer à accroître le bien-être, mais uniquement s'il y a adaptation simultanée de la structure de production. La Commission européenne souhaite par conséquent éliminer les entraves économiques et législatives qui font obstacle à l'agrandissement des diminutions des exploitations agricoles et à une plus grande mobilité des terres et de la main-d'œuvre.

Quatre vingt pour cent des exploitations agricoles de la Communauté européenne sont par trop petites pour procurer un travail rationnel à un seul homme. Avec un équipement moderne, un seul homme peut bien cultiver 30 à 40 ha de champs ou s'occuper de 40 vaches.

De nouveaux emplois dans l'industrie et dans le secteur des services créent, selon un principe généralement admis, une force d'attraction perma-

nente pour la population agricole. Cependant, si l'on veut sur une période d'une dizaine d'années relever le niveau de vie des agriculteurs suffisamment pour combler le retard actuel, la diminution annuelle de la population agricole devra être encore accentuée (1). 4,7 millions d'hommes quittent l'agriculture de 1960 à 1970 et 5 millions entre 1970 et 1980. Sur ces cinq millions, 2,5 millions environ se retirent à cause de l'âge et 2,5 millions trouvent une nouvelle activité dans l'industrie.

La Commission européenne souligne que la mise en oeuvre d'une politique visant à moderniser la production agricole exigera de très gros efforts de la part de la population agricole. Une modification rapide de la structure de production et un agrandissement des exploitations exigent une grande capacité d'adaptation. La Commission est convaincue qu'une très grande partie de la population agricole est prête à consentir cet effort. Elle souligne que la nouvelle politique n'est possible que dans une liberté totale, sans aucune contrainte. Elle devra être surtout le fait de la population agricole elle-même. Mais le problème ne peut être réellement résolu que par la Communauté dans son ensemble. Selon la Commission, tous ceux qui assument la responsabilité politique feraient preuve d'une grande étroitesse de vues en ne montrant par la voie. En plus de problèmes humains très délicats, des problèmes sociaux, financiers et économiques interviennent dans cette affaire complexe. La Commission européenne précise qu'il existe une grande tension dans le monde agricole. Il règne une atmosphère de désespoir parmi de très nombreux agriculteurs qui ne voient plus d'avenir et qui n'ont pas non plus la possibilité de remédier eux-mêmes à cette situation. Point n'est besoin de démontrer, déclare la Commission, que ces tensions doivent assurément se faire jour si aucune perspective claire n'est offerte. On ne peut se contenter de proposer quelques solutions simplistes. En outre, l'évolution souhaitée ne peut être réalisée selon un schéma rigide de mesures législatives et de mesures d'exécution. Il faudra au contraire amener le plus possible les agriculteurs à s'aider eux-mêmes sur le plan individuel et dans le cadre de leurs organisations. A cet égard, il apparaît clairement que l'on ne peut démentir purement et simplement les acquisitions du passé.

(1) De cette façon, la population agricole active de la Communauté européenne s'élèverait en 1980 à 6 % de la population active totale contre 15,7 % en 1965. La rapidité de cette évolution ressort des chiffres des années précédentes : en 1960, le pourcentage était encore de 20,7.

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 10 décembre 1968  
P - 61(II)

A G R I C U L T U R E 1 9 8 0

LA REFORME DE L'AGRICULTURE

La structure de la production

La réforme de la structure de la production doit être au coeur de la réforme de l'agriculture, ainsi déclare aujourd'hui à Bruxelles la Commission européenne par la voie du vice-président Mansholt. La production doit être le fait d'exploitations gérées de manière rationnelle, et dont la taille permet une combinaison optimum des facteurs de production : application de techniques modernes, meilleures possibilités d'investissement et alignement de la durée du travail des agriculteurs sur celle pratiquée dans les autres secteurs de l'économie.

La Commission européenne pense en l'occurrence à des "unités de production" comprenant au moins 80 ha de terrains arable dans le secteur céréalier ou au moins 40 vaches laitières ou s'il s'agit de produire des œufs de 10.000 pondeuses. Ces "unités de production" pourraient naître de l'extension d'une exploitation existante ou de la fusion volontaire de plusieurs. D'autre part pourront se constituer de la même manière des "entreprises agricoles modernes", forme la plus évoluée de l'exploitation agricole. La Commission européenne voudrait supprimer des obstacles juridiques et fiscaux empêchant la création de telles exploitations.

Pour aider les unités de production à démarrer, la Commission européenne envisage de leur accorder une indemnité ainsi qu'une aide aux investissements, et de plus un système de garantie pour les emprunts.

Les dépenses nationales en faveur de l'amélioration des structures agricoles devront être orientées de plus en plus vers la réalisation des nouveaux objectifs. La section "orientation" du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole y sera bientôt entièrement consacrée.

Les exploitations agricoles modernes occuperont moins de main-d'œuvre que les fermes à partir desquelles elles auront été créées. Les personnes âgées devront être aidées financièrement afin de pouvoir cesser leurs activités si elles ne souhaitent pas poursuivre leur exploitation. Les agriculteurs âgés de plus de 55 ans qui ne veulent plus continuer à travailler et qui mettent leurs terres à la disposition du programme de réforme structurelle recevront une compensation financière adéquate. Mais il faut aussi permettre aux plus jeunes de quitter l'agriculture, soit par une aide financière, soit aussi en les préparant à exercer une nouvelle profession. Le programme de la Commission européenne prévoit par exemple des bourses d'études pour les enfants des agriculteurs.

L'adaptation de la superficie agricole totale aux besoins de la consommation et de l'exportation de produits agricoles exige qu'il ne soit pas créé de nouveaux terrains agricoles et que les terrains les moins propices soient soustraits à l'utilisation agricole.

Cela permet de répondre au besoin croissant de loisirs : l'on dispose de plus en plus de temps libre dans notre Communauté européenne, mais on y vit dans des centres industriels de plus en plus surpeuplés.

Dans cette hypothèse s'inscrit aussi le reboisement subventionné d'environ 4 millions d'hectares visant à remédier à la pénurie importante de bois qui, selon les prévisions de la F.A.O., menace la Communauté européenne pour les prochaines années.

La Commission européenne désire actuellement, comme mesures spéciales visant à rétablir l'équilibre à court terme, faire tomber le nombre des vaches laitières de 22 millions environ à 19 millions environ en 4 ans. Afin de compenser la diminution des revenus résultant de la réduction du cheptel de vaches laitières, une prime à l'abattage est versée pendant les deux premières années. Il va de soi qu'entre-temps les pays de la CEE eux-mêmes doivent abolir toutes les mesures favorables au maintien ou à l'accroissement du cheptel laitier. En même temps, il est prévu d'accorder des primes à l'embouche pour améliorer la situation du marché de la viande bovine. En raison de la forte baisse des prix enregistrée sur le marché des huiles et graisses, il est prévu d'instituer une taxe sur les produits de l'industrie de transformation au bénéfice des Etats associés. Dans le secteur du sucre, la Commission souhaite réduire les quotas.

#### La structure des marchés.

Dans sa déclaration sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté européenne, le vice-président de la Commission européenne déclare que l'amélioration de la structure de la production est le point le plus important de la réforme de l'agriculture dans la Communauté européenne, mais que l'amélioration de la structure des marchés et des échanges est néanmoins indispensable si l'on veut tirer pleinement profit du marché commun. La Commission estime qu'un réseau efficace d'information doit constamment mettre les intéressés au courant de la demande, de l'offre, de la situation des stocks et des perspectives. Une certaine discipline est nécessaire pour éviter que ne soit perturbé le marché et c'est seulement en constituant des groupements de producteurs que l'on pourra satisfaire à la demande. Pour que ces objectifs puissent être atteints plus facilement, la Commission européenne propose de créer des organisations professionnelles européennes par produits ou par groupes de produits.

#### Une réforme fondamentale.

Une réforme de l'agriculture ne peut être réalisée qu'en fonction des conditions particulières propres à chaque région. Une politique régionale décentralisée, assortie d'une politique active en matière d'enseignement - l'agriculture nouvelle a besoin de "managers" bien formés - et d'une politique sociale permettant de venir en aide aux quelque 800.000 chefs d'entreprise qui ont aujourd'hui plus de 65 ans doit jouer un rôle en l'occurrence. Dans le secteur agricole le Fonds social européen devrait pouvoir pleinement remplir son rôle concernant la reconversion professionnelle des jeunes.

La réalisation en 10 ans des mesures prévues coûtera des milliards. Il y a lieu de considérer que les pays de la CEE eux-mêmes ont déjà dépensé en 1967 1,9 milliard d'unités de compte pour l'amélioration des structures agricoles. Toutefois, 1,3 milliard seulement de ce montant étaient destinés à des mesures correspondant à ce que la Commission européenne

propose aujourd'hui. Les pays de la CEE dépensent de plus en plus en faveur de l'amélioration des structures, de sorte qu'en 1980, le budget qu'ils auront prévu dans ce but, pourrait atteindre un montant très supérieur au coût du nouveau programme de la Communauté économique européenne.<sup>x)</sup> Seule, une réforme en profondeur peut mettre fin à cette situation de détresse que nous connaissons encore, en cette année 1968, sous le nom de "problème agricole", mais qui est indigne de notre époque.

---

x) En l'absence de mesures, les excédents de beurre dans la Communauté européenne s'accroîtraient de plus de 300.000 tonnes par an. De ce fait, les capacités de stockage seraient insuffisantes dès 1969. Dès lors, il ne serait plus possible d'agir par une politique de marché et des prix sur le secteur laitier.

COMMISSION  
des  
COMMUNAUTES EUROPEENNES  
Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 10 décembre 1968  
P - 61 (III)

## AGRICULTURE 1980

### Propositions de prix pour 1969/1970

Prime d'abattage pour les vaches laitières et prime d'engraissement;  
Taxe dans le secteur des huiles et graisses;  
Diminution des quotas pour le sucre.

La Commission européenne déclare par la voix de M. MANSHOLT, Vice-Président, qui a fait aujourd'hui une déclaration au Conseil de Ministres, que la situation de l'agriculture est préoccupante dans de vastes régions de la Communauté, et que la politique des prix, à elle seule, ne peut apporter une amélioration sensible. Le niveau des prix des produits agricoles est déjà très élevé, et le Marché Commun est efficacement protégé contre des importations qui pourraient menacer le niveau des prix jugé souhaitable. Les difficultés résultent plutôt d'un déséquilibre entre la demande et l'offre.

La Commission attire en particulier l'attention sur la situation préoccupante du secteur des céréales, du secteur du sucre et surtout du secteur laitier.

La Commission dispose d'excédents importants de certaines céréales. Pour cette raison la Commission ne veut pas augmenter le prix indicatif et abaisser légèrement les prix d'intervention du blé tendre, de l'orge et du seigle, afin de stimuler la consommation des céréales communautaires.

La Commission ne désire apporter aucune modification aux prix du blé dur et du maïs. Il en va de même pour le riz.

Une diminution du prix du sucre devrait déjà être très sensible pour avoir l'effet voulu car la production est beaucoup trop importante. En conséquence, la Commission européenne désire pour 1969/1970, en plus d'une certaine diminution des prix, une diminution linéaire des quotas de production.

Dans le secteur des graines oléagineuses, la Commission veut freiner quelque peu la croissance de la production en diminuant le prix indicatif des graines de colza.

Dans le secteur laitier, les mesures en matière de prix ne suffisent pas. Etant donné l'importance du prix du lait pour le revenu d'un grand nombre d'agriculteurs (1), la Commission européenne souhaite laisser inchangé le prix du lait pour 1969/1970, mais elle désiré abaisser énergiquement le prix du beurre et prendre des mesures spéciales

(1) Beaucoup plus de la moitié des exploitations agricoles de la CEE vivent du petit élevage laitier.

pour limiter la production de lait. En même temps, elle veut encourager la production de viande boeuf de la meilleure qualité, dont manque la Communauté ; aucune modification de prix n'est prévue dans ce secteur.

En outre, la Commission fait entrevoir des mesures dans le secteur des fruits et des légumes en vue d'assurer un meilleur équilibre du marché.

### Prix agricoles pour 1969/1970

La Commission européenne propose les prix suivants :

UC/T

Produit	Type de prix	Prix actuel	Prix proposé	Période d'application
<u>Blé dur</u>	Prix indicatif	125,00	125,00	
	Prix d'intervention de base	117,50	117,50	
	Prix minimum garanti pour le producteur (par le commerce de gros)	145,00	145,00	1.8.1969 -
<u>Blé tendre</u>	Prix indicatif	106,25	106,25	31.7.1970
	Prix d'intervention de base	98,75	97,75	
<u>Orge</u>	Prix indicatif	94,44	94,44	
	Prix d'intervention de base	87,97	86,98	
<u>Maïs</u>	Prix indicatif	94,94	94,94	
<u>Seigle</u>	Prix indicatif	97,50	97,50	
	Prix d'intervention de base	91,00	90,00	
<u>Riz</u>	Prix indicatif	189,70	189,70	1.9.1969 -
				31.8.1970
<u>Sucre</u>	Prix minimum des betteraves sucrières	17,00	16,00	1.7.1969 -
	Prix des betteraves demi-sucreries	10,00	9,00	30.6.1970
	Prix indicatif du sucre blanc	223,50	221,70	
	Prix d'intervention du sucre blanc	212,30	211,70	
<u>Graines oléagineuses</u>	Prix indicatif	202,50	197,50	1.7.1969 -
	Prix d'intervention de base	196,50	191,50	30.6.1970
<u>Lait</u>	Prix indicatif	103,00	103,00	
	Prix d'intervention :			
	- beurre	1.735,00	1.110,00	1.4.1969 -
	- lait écrémé en poudre	412,50	712,50	31.3.1970
	- fromage (Grana)	1.248,00	1.428,00	
	(Parmesan)	1.488,00	1.668,00	
	Aide directe pour le lait écrémé			
	- en poudre	82,50	382,50	
	- liquide	15,00	42,50	
<u>Viande de boeuf</u>	Prix d'orientation pour les gros bovins poids vif)	680,00	680,00	1.4.1969 -
	Prix d'orientation pour les veaux (poids vif)	915,00	915,00	31.3.1970

Mesures spéciales

Sucre : Diminution des quotas de 6.480.000 T. en 1968/1969 à 6.156.000 T. en 1969/1970 (diminution de 5 %).

Lait et bovins:

- Prime d'abattage en 1969 et 1970 de 300 u.c. par vache laitière à condition que tout le bétail laitier de l'exploitation soit abattu.
- Prime d'engraissement pour 1969/1970 de 10 u.c. par 100 kg de poids vif pour certaines qualités.

Excédent de beurre :

- Fourniture à certaines industries de transformations
- fourniture aux consommateurs sous forme de matière grasse concentrée pour la cuisine
- fourniture à certains groupes de consommateurs dont la consommation de beurre peut être augmentée
- l'incorporation dans les aliments d'allaitement
- fourniture de produits laitiers aux pays en voie de développement et abaissement du prix du beurre de 0,625 u.c. (2,50 DM) par kilo.

Graines oléagineuses :

- instauration d'une taxe sur les produits issus de la transformation des graines et fruits oléagineux.

La recette de la taxe pourrait être utilisée notamment pour des compensations financières en faveur des Etats associés à la Communauté en vue d'atténuer les conséquences des bas prix sur le marché mondiale.